



Communiqué de presse

Mende, le 5 février 2015 à 16 h 45

Restrictions de circulation et interdiction de transports scolaires

Une partie du réseau routier de Lozère, notamment dans les secteurs de l'Aubrac, de la Margeride et de Mont-Lozère, connaît des difficultés de circulation en raison d'un phénomène venteux provoquant des congères importantes.

En conséquence, le préfet de la Lozère a pris les mesures suivantes :

Interdictions des transports scolaires jusqu'à 10 h demain matin pour les secteurs suivants :

- ✓ 2 : cantons de Chateauneuf de Randon, Langogne, Grandrieu
- ✓ 3 : canton du Bleymard
- ✓ 6 : cantons de Nasbinals, Fournels, Aumont-Aubrac, Saint-Chély d'Apcher, le Malzieu-Ville Saint-Alban sur Limagnole et Saint-amans

Interdiction de circulation des poids-lourds > 7,5t de 20 h à 8 h demain matin :
RN88 dans les 2 sens de circulation de Mende à Langogne limite Ardèche
RD806 2 sens de Mende à Saint-Chély d'Apcher

Equipements spéciaux obligatoires pour tous les véhicules sur RN 88

Les automobilistes sont appelés à la plus grande vigilance. Ils doivent impérativement faciliter le passage des engins de déneigement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant leur véhicule en-dehors des voies de circulation.

Pour l'état des routes Lozère : www.inforoute48.fr
Pour l'état du réseau national en Lozère : <http://www.enroute.massif-central.developpement-durable.gouv.fr/>
Prévisions météo en Lozère: 08 92 68 32 50